

FISCALITE DES STOCKS OPTIONS

Deux gains différents sont taxables :

- Le gain d'acquisition c'est-à-dire la différence entre le prix de l'action à la date de levée de l'option et le prix payé pour l'acquisition des titres.
- Le gain de cession c'est-à-dire la différence entre le prix de cession des titres et le prix de l'action à la date de levée de l'option.



Fiscalité du gain d'acquisition

Date d'attribution des stocks options	Du 27/04/2000 au 16/10/2007	Du 17/10/2007 Au 28/09/2012	Depuis le 28/09/2012
Impôt sur le revenu	Cession moins de 2 ans après la levée : ☐ 30% de fiscalité jusqu'à 152 500 € de plus-value ☐ 41% de fiscalité au-delà. Cession plus de 2 ans après la levée : ☐ 18% de fiscalité jusqu'à 152 500 € de plus-value ☐ 30% de fiscalité au-delà.		Barème progressif de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des traitements et salaires Possibilité d'appliquer le quotient
Contribution salariale	Non	10%	
Contribution salariale	17,20%		9,70%



Fiscalité du gain de cession

La fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières s'applique c'est-à-dire le PFU de 30% (12,8% d'impôt + 17,2% de prélèvements sociaux) ou l'impôt sur le revenu. Compte tenu des revenus des stocks optionnaires, le plus souvent le PFU est privilégié